12 propositions pour la relance de l'export alimentaire français

Octobre 2026

Les produits agricoles et agroalimentaires restent le premier poste d'exportation de la France avec 84 Md€ en 2025 et 12 % de toutes les exportations de biens du pays. Mais, en 2025, le solde commercial alimentaire s'est effondré, passant de 4,9 Md€ en 2024 à 122 M€ (-98%), un plus bas historique. Le solde des produits agricoles bruts est devenu déficitaire, une première depuis 2017. En quinze ans, la France est passée du 2e au 6e rang mondial des exportateurs, avec une baisse de parts de marché de 5 % à 4,2 %.

Ce décrochage combine des facteurs conjoncturels et des raisons structurelles. Aussi, afin de relancer les exportations agricoles et agroalimentaires, le CNPA formule douze propositions qui visent à mobiliser la diplomatie française au service de l'export alimentaire ; réformer la gouvernance et simplifier les procédures ; améliorer l'accompagnement des entreprises sur les marchés cibles et mieux promouvoir nos productions à l'international.

Axe 1 - Mobiliser la diplomatie française au service de l'export alimentaire

Proposition 1 — Faire de l'export alimentaire une priorité de la diplomatie économique

L'agroalimentaire doit devenir un pilier assumé de la diplomatie économique française. Les zones géographiques où la croissance démographique et l'essor des classes moyennes génèrent une demande alimentaire soutenue constituent des cibles prioritaires, sans remettre en cause les partenariats historiques de la France.

Des délégations agricoles et agroalimentaires doivent être systématiquement associées aux visites d'Etat, en s'appuyant notamment sur les interprofessions et les organisations professionnelles pour identifier les entreprises qui pourraient y participer.

La diplomatie économique doit également être mobilisée pour sensibiliser les pays tiers aux démarches permettant de faciliter les échanges de marchandises. Par exemple : encourager ces derniers à poursuivre la dématérialisation des certificats sanitaires et phytosanitaires, pour réduire les délais d'exportation des produits frais vers le grand export et limiter les risques de blocage logistique.

Proposition 2 - Exiger dans les négociations commerciales une réciprocité réglementaire en faveur des producteurs français

Les exportateurs français subissent régulièrement des exigences réglementaires plus contraignantes que leurs concurrents. La lutte contre ces distorsions réglementaires doit s'inscrire au cœur des négociations commerciales pour ouvrir de nouveaux débouchés adaptés aux productions françaises.

Proposition 3 - Faire de l'accès aux marchés la contrepartie de tout transfert de savoir-faire agricole

Pour défendre les intérêts des exportateurs français, il est nécessaire, dans le cadre de la coopération internationale, de subordonner les transferts de savoir-faire agricoles à l'ouverture effective des marchés.

Axe 2 - Réformer la gouvernance et simplifier les procédures

Proposition 4 - Unifier le pilotage de l'export agricole et agroalimentaire et déterminer une stratégie nationale

L'organisation actuelle reste dispersée entre de multiples acteurs publics et parapublics, sans stratégie commune ni instance de coordination.

Pour harmoniser les pratiques administratives et recueillir les retours d'expérience des exportateurs, il faudrait organiser chaque année une conférence nationale de l'export alimentaire réunissant les administrations nationales et les services déconcentrés, les collectivités territoriales compétentes, la Team France Export, les réseaux consulaires et les filières agricoles et agroalimentaires. Cette conférence permettrait ainsi d'établir une stratégie nationale en associant l'ensemble des acteurs.

Proposition 5 – Mieux anticiper les effets des décisions législatives sur les exportations françaises

Rendre obligatoire une étude d'impact pour tout projet ou proposition de nature législative ayant un impact économique, sanitaire ou environnemental susceptible d'altérer les conditions d'exportation (modes de production, modes de transformation, conditions de transport, etc.).

Proposition 6 - Simplifier les procédures administratives et renforcer l'appropriation des outils de simplification existants

L'exportation de produits agricoles et agroalimentaires français est freinée par la complexité des procédures d'obtention de nombreuses certifications nécessaires : multiplicité d'interlocuteurs, délais pouvant atteindre 2 mois entre chaque échange.

Il est nécessaire de :

- Maintenir les formations aux outils existants, tels qu'Expadon 2, auprès des opérateurs économiques afin d'assurer que les efforts de simplification déjà menés portent pleinement leurs fruits ;
- Proposer des formations et des référents régionaux, par exemple pour les vétérinaires afin de fluidifier la gestion des demandes d'agrément et des certificats sanitaires, et offrir aux entreprises françaises des procédures homogénéisées entre services déconcentrés.

Axe 3 - Améliorer l'accompagnement des entreprises sur les marchés cibles

Proposition 7 – Créer un guide national de l'exportateur alimentaire pour renforcer la lisibilité et l'efficacité du dispositif public d'accompagnement à l'export

Les ressources publiques présentes dans les pays cibles doivent devenir de véritables pôles de facilitation à l'export. Cela suppose une meilleure coordination entre Business France, les ambassades et les CCI, afin d'offrir via la Team France Export un premier niveau d'information gratuit et facilement accessible aux entreprises.

Un guide national de l'exportateur alimentaire, centralisant l'ensemble des ressources disponibles compléterait ce dispositif.

Proposition 8 – Renforcer l'utilisation effective des accords de libre-échange

Les entreprises françaises rencontrent des difficultés à se saisir pleinement des accords de libre-échange conclus par l'Union européenne. Le taux d'utilisation des préférences tarifaires s'élève ainsi à 84 %. Ainsi, une partie des marchandises éligibles ne bénéficie pas des dispositifs prévus dans les accords, notamment en raison d'une maîtrise insuffisante des démarches à accomplir.

Un accompagnement assuré par un expert dédié pour les zones clés dans lesquelles les accords de libre-échange sont encore insuffisamment mobilisés (le Mercosur, l'Inde par exemple) permettrait de renforcer leur appropriation. L'objectif : sensibiliser les entreprises françaises aux dispositions de l'accord concerné, identifier les produits éligibles et les former aux démarches pour en bénéficier pleinement.

Proposition 9 – Etablir une cartographie des acteurs de l'export

Le dispositif public d'aide à l'export est dense, mais parfois illisible pour les entreprises.

Une cartographie nationale, librement accessible en ligne, recensant l'ensemble des acteurs publics et parapublics impliqués dans l'accompagnement à l'export des filières agricoles et agroalimentaires permettrait une meilleure visibilité des interlocuteurs clés.

Pour chaque acteur, la cartographie préciserait : le périmètre géographique couvert, les marchés prioritaires travaillés, les services proposés (veille réglementaire, mise en relation, salons, financement), et les conditions d'accès.

Cet outil serait tenu à jour annuellement sous le pilotage d'un coordinateur désigné.

Axe 4 – Mieux promouvoir nos productions à l'international

Proposition 10 - Construire une démarche offensive et concertée vers les marchés internationaux stratégiques

Développer une stratégie offensive vers les marchés émergents à fort potentiel dont la croissance démographique et économique crée une demande durable pour les produits alimentaires français, ainsi que vers les pays avec lesquels des accords commerciaux sont en cours de négociation. Cette disposition nécessite que la liste des pays prioritaires soit établie chaque année en concertation entre les pouvoirs publics et les représentants des filières agricoles et agroalimentaires.

Proposition 11 - Renforcer la présence et la visibilité de la France sur les salons internationaux

La France dispose d'atouts uniques mais souffre d'un déficit de visibilité collective face aux grands pavillons concurrents, qui pourrait être amélioré. D'une part, la charte graphique des marques France pourrait être révisée, tout comme l'agencement et l'habillage des stands, pour gagner en visibilité. D'autre part, le financement public de 30 % pour couvrir les frais de participation des entreprises françaises aux salons internationaux sous la bannière « Pavillon France » (tel que prévu par le plan « Osez l'Export » de 2023) doit être poursuivi et renforcé.

Proposition 12 – Instaurer un double copilotage des fonds européens dédiés à l'export alimentaire

La gestion des fonds européens souffre d'un double défaut de coordination. À l'échelle nationale, les fonds FEDER, FEADER et FEAGA sont entièrement délégués aux Régions sans pilotage de l'État : l'Espagne et l'Italie, qui ont maintenu un copilotage État-Régions, financent des programmes export coordonnés à l'échelle nationale là où la France disperse ses moyens. Il s'agirait de rétablir ce copilotage, dans le cadre de la révision des programmes prévue en 2026-2027.

À l'échelle européenne, les programmes de promotion 1144 du FEAGA sont pilotés par Bruxelles avec une autonomie croissante. Un copilotage État-Union européenne semble essentiel pour garantir que le fléchage de ces financements vers les filières françaises ne soit pas laissé à la seule initiative de la Commission, et que les opérateurs accèdent effectivement aux ressources disponibles.